

Séjour ouvert à l'ensemble des adhérents de la FFACCC et FICM

Les Saintes Maries de la Mer - Camping Paradis - La Brise de Camargue

Du jeudi 2 mars au jeudi 30 mars 2023



Adresse : Rue Marcel Carrière,
13460 - Saintes-Maries-de-la-Mer

Coordonnées GPS : Degrés sexagésimaux : N 43 ° 27' 20.78"
E 4° 26' 9.87"

Degrés décimaux : N 43.455782°
E 4.436070

Organisateurs : équipages Quirin Marcel et Lallemand Michel

Inscriptions à adresser à :
M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Tél : 06 51 00 50 25 - E mail : cccest.a.quirin1@orange.fr

Participation :

Chèque 01 : Réservation d'une semaine, par équipage : 12,00 €
Participation semaine supplémentaire : 10,00 €

Camping : Forfait une semaine au camping, par équipage : 140,00 € (avec électricité)

Taxe de séjour offerte par le CCC EST.

Personnes supplémentaires, voiture, remorque : voir le référent CCC EST sur site.

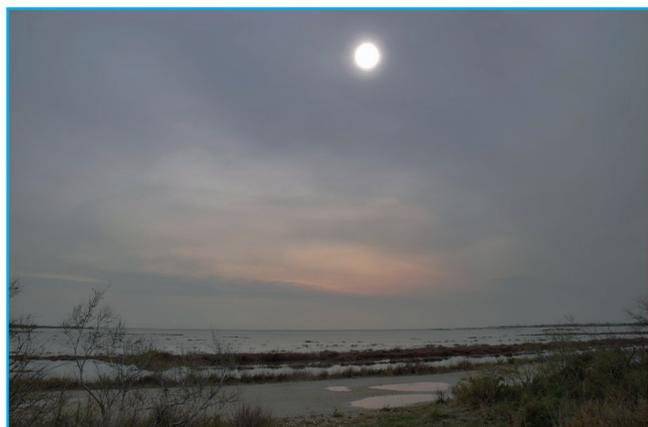
Le CCC Est prend à sa charge les enfants de moins de 12 ans.

Chèque 02 : Caution restituée à votre arrivée sur le site : 30,00 €

Ces deux chèques sont à libeller au CCC EST.

Remarques :

- Vous n'avez qu'un seul interlocuteur : le CCC Est
- Vous pourrez vérifier les tarifs du camping sur place ou dès à présent sur le site de l'établissement.
- Vous bénéficiez de vraies places de camping, avec accès facile et surtout sortie rapide en cas de besoin.





CONTRAT DE VENTE

SAINTES MARIES DE LA MER - Camping La Brise de Camargue
du 2 au 30 mars 2023



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue : **OUI - NON**

Monsieur - Nom / Prénom :

Madame - Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : - Ville :

N° adht FFACCC : - Club :

Téléphone fixe : - Portable :

Adresse E-mail : @

Immatriculation CC : - Longueur : m.

Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Participation d'une semaine par équipage : 12,00 €
- Semaine supplémentaire : 10,00 €
- Forfait une semaine au camping : 140,00 €
- Taxe de séjour offerte par le CCC Est /
- Total : € --> 1^{er} chèque à libeller au nom du CCC Est

Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 € --> 2^{me} chèque à libeller au nom du CCC Est

Périodes concernées :

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 02 au 09 mars 2023			
Du 09 au 16 mars 2023			
Du 16 au 23 mars 2023			
Du 23 au 30 mars 2023			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les sorties et activités proposées par le camping, les pourboires, les assurances «annulation et rapatriement, etc

A l'heure où nous préparons ces pages, la fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée. Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Contrat à retourner
IMPÉRATIVEMENT
avant le 23 janvier 2023
accompagné des 2 chèques à
l'ordre du CCC Est à :
M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Mob : 06 51 00 50 25
E-mail :
cccest.a.quirin1@orange.fr
Nbre CC mini par semaine : 10
Nbre CC maxi par semaine : 30

Je soussigné M ou Mme agit pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

A
Le :
Signature du participant

A
Le :
Signature du Club